

Diffusion immédiate  
Le 19 janvier 2006

## LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO APPUIE LES EFFORTS DÉPLOYÉS LOCALEMENT POUR PRÉVENIR LA CONTAMINATION DE L'EAU

*La qualité de l'eau de Windsor doit être préservée*

WINDSOR – Le gouvernement McGuinty est résolu à protéger les réserves d'eau de la province et comprend l'importance d'une eau propre, fiable et abondante, a déclaré aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten, à l'occasion d'une rencontre avec les représentants de Windsor et de l'Office de protection de la nature de la région d'Essex.

« Le gouvernement McGuinty estime que ce sont les collectivités et les organisations à l'échelle locale qui sont les plus aptes à protéger et à gérer leurs sources d'eau potable, a dit M<sup>me</sup> Broten. Je suis ravie de remettre ce chèque à l'Office de protection de la nature pour l'aider à protéger le bassin versant d'Essex. »

En novembre 2005, le gouvernement s'est engagé à verser 67,5 millions de dollars à des collectivités locales pour les aider à protéger leurs sources d'eau potable. Dans le cadre de cet engagement quinquennal, la ministre Broten a remis 245 405 \$ à l'Office de protection de la nature de la région d'Essex. Ces fonds aideront l'Office à se doter du personnel et des ressources nécessaires pour élaborer, en collaboration avec les collectivités, des plans de protection des sources d'eau.

« La *Loi sur l'eau saine* est une bonne nouvelle pour Windsor et la région d'Essex, a déclaré Tom Wilson, président de l'Office de protection de la nature de la région d'Essex. Grâce à ces fonds, nous pourrions mener des études qui nous permettraient d'élaborer un système complet de protection des eaux dans notre région. »

« Chacun a droit à de l'eau propre, et notre gouvernement est déterminé à appuyer les efforts qui sont déployés au niveau local pour protéger les sources d'eau potable », a conclu M<sup>me</sup> Broten.

La *Loi sur l'eau saine* a été présentée à l'Assemblée législative en décembre 2005. Si la loi était votée, les collectivités pourraient déterminer les dangers potentiels qui menacent leurs réserves d'eau potable, et prendre les mesures nécessaires pour réduire ou éliminer ces dangers. Les municipalités, les offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, l'industrie, les groupes communautaires et le public collaboreraient dans le but d'atteindre des objectifs communs.

-30-

Renseignements :  
Anne O'Hagan  
Bureau de la ministre  
416-325-5809

John Steele  
Direction des communications  
416-314-6666

*Also available in English.*